



OFFICE DES SPORTS
DE RENNES

édito

YVON LÉZIART
Président de l'Office des Sports



► Vers la réforme des critères de répartition

L'Office des Sports engage un travail sur la détermination de nouveaux critères de répartition des fonds attribués aux clubs. Cette réforme est nécessaire, car les critères en usage datent de onze ans. Ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution des formes et pratiques sportives.

Le mouvement sportif évolue. Les modifications constatées sont parfois profondes et durables, d'autres subissent des effets de mode et s'estompent au bout de quelques années. Enfin, d'une activité sportive naissent une kyrielle d'activités, proches de l'activité mère, mais dont quelques paramètres changent.

Il faut donc que nous soyons attentifs, dans notre effort de rénovation, à apprécier avec finesse et justesse le poids de ces activités dans le paysage sportif rennais et leur impact sur la population rennaise.

L'idée d'association sportive (regroupement structuré d'individus autour d'un projet sportif commun) est le socle de notre réflexion. La Bretagne est d'ailleurs une terre fertile en associations. Une étude récente de la Conférence permanente des coordinations associatives révèle des chiffres édifiants.

La Bretagne compte 60 000 associations actives et environ 500 000 bénévoles. 3 250 associations se sont créées en 2009/2010. 554 756 licenciés sportifs sont recensés dans cet ensemble. Ils représentent 5,7% du total des pratiquants français. Cet attachement au monde associatif est également une des valeurs historiques de la ville de Rennes. Nous enracinerons notre effort de rénovation en renforçant l'importance accordée aux associations et en les aidant à s'engager dans des projets novateurs.

Dans ce numéro

- **p. 1**
EDITORIAL
- **p. 2**
ORGANISATION DE
L'OFFICE DES SPORTS
ET NOUVEL ORGANIGRAMME
- **p. 3** INFOS DE L'OFFICE
CAISSE D'ENTRAIDE
ET SUBVENTIONS
- **p. 4**
INFOS DE L'OFFICE
 - Les nouvelles associations (5)
 - L'arrivée de Charlene Pirotais
 - L'agenda

www.sports-rennes.com



Vie de l'Office

► Organisation et travail de l'année

Comme annoncé lors de l'assemblée générale de juin dernier, l'Office travaille sur les thématiques suivantes :

- La constitution de nouveaux critères sur l'enveloppe Fonds Globaux ;
- La modification de ses statuts, du règlement intérieur ;
- La communication ;
- Une meilleure connaissance à « l'échelle » quartier.

Actuellement l'organisation est structurée par différentes commissions et délégations :

- Commission Subvention aux Clubs
- Commission Centre Médico-Sportif
- Commission Animation et Communication
- Délégation Relations Internationales
- Délégation Equipements

En fonction des thématiques énoncées, trois groupes ont été formés pour compléter le travail des commissions :

- Groupe de travail « Adhésion »
- Groupe de travail « Quartiers »
- Groupe « Statuts et règlement intérieur »

► Le nouveau Conseil d'Administration



Yvon LEZIART
Président
Personne Qualifiée



Michel DORVAL
Responsable Commission
Centre Médico-Sportif
Association
Tour d'Auvergne



Patrick LECOMTE
Membre C.A.
Association Municipaux
Rennes Métropole



Elisabeth OUDRY
Délégué Equipements
Association
Cercle Paul Bert



Marvonne ERMINE
Vice-Présidente
Déléguée
Association
Cercle Paul Bert



Michel FERASSE
Responsable Commission
Communication / Animation
Association
Gazélec Sports Rennes
en forme



**Bernard
LE SCOUARNEC**
Membre C.A.
Association
Cercle Paul Bert



Sabrina SARAZIN
Membre C.A.
Personne Qualifiée



Bernard MORIN
Secrétaire Général
Association
Retraite en forme



Jean-Luc Fontaine
Délégué Relations
Internationales
Personne Qualifiée



René LOUESDON
Membre C.A.
Association
Rennes Triathlon



Robert STÉPHAN
Membre C.A.
Association de
Taekwondo de
Rennes Métropole



Alain GARNIER
Trésorier Général
Association
Tour d'Auvergne



Christian JOSEPH
Membre C.A.
Association de la
Garnison de Rennes



Martine MÉTAL
Membre C.A.
Association sportive des
Municipaux de Rennes



**Corinne TRUQUET
MEUNIER**
Membre C.A.
Association
Sainte Geneviève



Geneviève AUBRY
Responsable Commission
Subvention
Association
Régates Rennaises



Pierre LE LAGADEC
Membre C.A.
Association INSA
de Rennes



**Membres
du bureau**



**Nouveaux
Administrateurs**

Infos de l'Office



► La Caisse d'Entraide : rappel du fonctionnement

La Caisse d'Entraide a été créée pour aider les clubs ayant des athlètes participant à une finale de Championnat de France ou d'Europe (ou à une Coupe, s'il n'existe pas de championnat).

Pour les sports collectifs (ex. volley, foot...) : Ils sont pris dans les Fonds Globaux et pas en Caisse d'Entraide.

Pour les sports individuels « purs » (ex. boxe) : Ils sont pris en Fonds Globaux et en Caisse d'Entraide

Pour les sports par équipe (ex. : tennis) :

► Lorsque les équipes sont prises en Fonds Globaux, les individuels sont pris en Caisse d'Entraide.

► Lorsque les individuels sont pris en Fonds Globaux, les équipes sont prises en Caisse d'Entraide.

Il est rappelé que les vétérans et les -13 ans ne sont pas pris en Caisse d'Entraide (excepté la gymnastique artistique et rythmique, l'acrosport, le patinage artistique...).

Le dépôt des dossiers doit être fait dans les deux mois qui suivent la compétition (date à date).

► **Seules les finales de Championnat de France pratiquées au niveau le plus haut de la compétition** dans chaque discipline seront prises en compte dans la Caisse d'Entraide.

► **Pour les Championnats d'Europe individuels et collectifs** : ne seront pris en compte dans la Caisse d'Entraide que le calcul des kilomètres de Rennes jusqu'à la frontière et le total des repas et hébergement.

► Les Subventions : nouveaux critères « Animation » et échéances

L'enveloppe « Animation » est destinée aux associations adhérentes de l'Office des Sports de Rennes, organisatrices de manifestations sportives sur Rennes. La subvention « Animation » ne sera pas versée si l'association bénéficie déjà d'une subvention directe de la Ville de Rennes pour l'organisation de la même manifestation.

MANIFESTATIONS PRISES EN COMPTE

• Animation

- Nombre de participants : 100 minimum
- Pas de critère d'âge
- Compétition niveau départemental = Manifestation-Animation
- Manifestation gratuite ouverte aux licenciés et non licenciés

• Compétition

- Niveau Régional = Bretagne + départements limitrophes (25% des clubs extérieurs à Rennes)
- Niveau National = 4 régions différentes (10% des compétiteurs doivent venir d'au minimum 3 régions autres que la Bretagne)
- Prise en compte des tournois, championnats, coupes.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Prise en compte d'une seule manifestation annuelle par discipline, par club et par an.
- Non prise en compte des journées portes ouvertes et des manifestations internes au club, sans participants d'autres associations.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Les clubs doivent transmettre à l'Office des Sports leur dossier « Demande de subvention » 3 mois avant la manifestation (date à date).
- Les dossiers « Bilan » devront être retournés dans les 2 mois qui suivent la manifestation (date à date).

Ces nouveaux critères de recevabilité sont applicables aux manifestations se déroulant après le 1^{er} janvier 2012

Infos de l'Office



► Une chargée de communication à l'Office !

Charlène Pirotais est arrivée le 3 octobre dernier. Employée à mi-temps au Cercle Paul Bert en qualité d'infographiste, elle sera présente tous les après-midi au sein de notre structure. Elle a pour mission de contribuer au développement de la communication globale de l'Office des Sports, notamment le magazine Rebonds et le site internet.

► Contrat unique d'insertion : le contrat d'accompagnement

C'est un contrat aidé à durée déterminée, destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelles. Toutes les associations peuvent en bénéficier.

Plus d'infos sur www.sports-rennes.com

► Aides financières pour les pratiquants

• **Coupons Sports** : Dispositif Etat/Conseil Général pour les 10-18 ans dans un club agréé par l'état.

Renseignements Office des Sports 02 23 20 42 90.

• **Sortir** : Dispositif Ville de Rennes pour toutes activités en fonction des ressources et des structures signataires de la charte.

Renseignements auprès de votre CCAS.

• **Chèque Sport** : Conseil Régional pour les 16-19 ans qui pratiquent un sport dans un club reconnu.

Plus d'infos sur www.bretagne.fr/chequesport

► Mise à jour de vos informations sur votre site :

www.sports-rennes.com

Vous pouvez de nouveau accéder à votre interface. La procédure est disponible sur la page d'accueil de notre site.

À vos agendas

► 20 novembre 2011 **TAEKWONDO : CHAMPIONNAT DE BRETAGNE**



DOJO Régional de
Bréquigny Rennes

*Organisée par l'association de
Taekwondo de Rennes Métropole*

<http://atrm.e-monsite.com/>

► 26 & 27 novembre 2011 **BASEBALL : RED'S LITTLE CUP 3ÈME ÉDITION DU TOURNOI INDOOR NATIONAL CADET**



Halle de la Harpe et
Gymnase Félix Masson

*Organisé par le Club
des Redwings*

► 18 & 19 décembre 2011 **ESCRIME : LE CHALLENGE DE L'HERMINE**

Organisé par le Club d'Écime
de Rennes Métropole.

*[www.escrime-rennes-metropole.fr/
challenge_hermine.htm](http://www.escrime-rennes-metropole.fr/challenge_hermine.htm)*

► 10 février 2012 **PALMARÈS SPORTIF RENNAIS**

www.sports-rennes.com



Office des Sports - Stade Commandant Bouguin - 10, rue Alphonse Guérin - 35000 RENNES

T. : 02 23 20 42 90 - F. : 02 23 20 42 91 - secretariat@sports-rennes.com - www.sports-rennes.com

Heures d'ouverture du secrétariat : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Le vendredi de 9h à 12h (fermé l'après-midi)

Directeur de la publication : Yvon LEZIART - Réalisation : Office des Sports - Comité de rédaction : Commission Communication
Conception graphique : Arnaud Vallée - Impression : Le Rimon  - Tirage : 800 exemplaires